

Procès verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du vingt-deux janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais.

Étaient présents : M. THOMAS - Mme YVERNAULT-TROTIGNON - M. VILLIN - Mmes VIOUX - ROULLEAUX - ORZAKIEWICZ - MM. Alain POITEVIN - JACQUET - Mme BIGOT - MM. AUSSOURD - MABILLE - Mme LALANGE - M. BOUCHER - Mme BARRAULT - M. TIXIER - Mme POULAIN.

Étaient excusés : MM. PIVOT - DUPONCHEL (procuration à Mme BIGOT) - Mmes VERKEN - AYALA (procuration à M. JACQUET) - COLLIN - M. GRIMAULT (procuration à Mme VIOUX) - Mmes GILLES (procuration à Mme LALANGE) - LAVAUD (procuration à M. VILLIN).

Etaient absents : MM. BEAUSSIER - Gotlib POITEVIN.

Secrétaire de séance : Mme Nicole BIGOT.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIÈRES

POINT N° 1 - Rapport d'orientations budgétaires 2026

Monsieur le Maire explique que Depuis la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle organisation du territoire de la République (loi NOTRe), un décret précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires (ROB) sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires (DOB), en application de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 (articles L.2312-1, D.2312-3 et D.5211.18 du Code général des collectivités territoriales).

Ainsi, le Maire de Buzançais présente au Conseil municipal de Buzançais, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette. Il comprend la présentation rétrospective des finances et des ressources humaines de la Commune de Buzançais pour l'année 2025, l'analyse prospective pour l'année 2026.

Le ROB porte sur le budget principal.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) éclaire les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

1. Le contexte financier national

À l'aube de l'exercice budgétaire 2026, le contexte économique et financier en France et en Europe reste marqué par une croissance modérée, des contraintes budgétaires persistantes et des défis structurels qui influencent l'élaboration des politiques publiques locales.

1.1. Une croissance économique ralentie

L'activité économique française devrait croître à un rythme modéré, avec une expansion du produit intérieur brut (PIB) d'environ 0,9 % en 2026, portée principalement par la demande intérieure, tandis que l'investissement et les échanges internationaux restent plus frêles face à l'incertitude globale.

1.2. Inflation persistante mais modérée

L'inflation, après avoir notablement ralenti les années précédentes, est prévue autour de 1,3 % en 2026, reflétant l'ajustement des prix de l'énergie et des denrées alimentaires dans un environnement de faible pression inflationniste.

1.3. Déficit public et dette élevée

La France doit faire face à des déficits budgétaires significatifs et à un niveau élevé de dette publique. Le déficit public demeure supérieur à 4 % du PIB, malgré des efforts de redressement budgétaire, et la dette publique devrait continuer à s'établir à environ 118 % du PIB. Ce contexte contraint pèse sur la capacité de l'État à accompagner durablement les collectivités territoriales, tout en exigeant une gestion rigoureuse des ressources et des dépenses locales.

1.4. Un environnement international incertain

L'économie mondiale montre des signes de ralentissement, avec des perspectives de croissance faible. Les tensions commerciales et les incertitudes géopolitiques influencent les taux d'intérêt et les conditions de financement, ce qui se répercute sur le coût de la dette pour les acteurs publics et privés.

Conclusion

Dans ce contexte, les finances locales doivent s'adapter à la fois à un environnement budgétaire contraint et à des besoins croissants en matière de services publics. La maîtrise des dépenses, l'optimisation des recettes et une planification budgétaire prudente

deviennent des impératifs pour assurer la soutenabilité financière de la collectivité, tout en poursuivant les objectifs de développement territorial et d'attractivité.

L'analyse du budget principal comprend :

- La section de fonctionnement 2025
- L'état de la dette
- La section d'investissement 2025

2. La section de fonctionnement 2025

L'analyse de la section de fonctionnement porte sur :

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement

2.1. Les dépenses de fonctionnement 2025

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les dépenses à caractère général
- Les dépenses de personnel

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses en €	Évolution en %
2020	5 082 073,88	-
2021	5 341 004,15	+ 5 %
2022	5 450 797,14	+ 2 %
2023	6 061 200,44	+ 11 %
2024	6 299 763,05	+ 4 %
2025	5 812 386,68	-7,7 %

Tableau des dépenses de fonctionnement 2020-2025

L'augmentation des dépenses de fonctionnement réduit la capacité d'autofinancement de la Ville de Buzançais et limite les investissements car le virement de l'excédent de la section de fonctionnement s'effectue vers la section d'investissement.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses à caractère général en €	Évolution en %
2020	1 169 749,18	-
2021	1 573 508,77	+ 34 %
2022	1 381 520,84	- 12 %
2023	1 788 846,53	+ 29 %
2024	1 643 474,85	- 8 %
2025	1 541 177,60	-6 %

Tableau des dépenses à caractère général 2020-2025

De 2024 à 2025, les charges à caractère général sont passées de 1 643 474,85 € à 1 541 177,60 €, soit une baisse de 6 %. Cette diminution s'explique en partie par une maîtrise et une rationalisation de l'ensemble des dépenses.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses d'énergie-électricité en €	Évolution en %
2020	271 404,36	-
2021	297 983,10	+ 9 %
2022	332 647,00	+ 10 %
2023	574 834,34	+ 72 %
2024	490 512,91	- 17 %
2025	352 128,41	-39 %

Tableau des dépenses d'énergie-électricité 2020-2025

De 2024 à 2025 les dépenses d'énergie et d'électricité de la Ville de Buzançais ont diminué de 39 %.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Consommation en KWh	Montant TTC en €
2022	1 566 813	330 452,00
2023	1 307 834	496 096,16
2024	1 281 235	405 848,33
2025	1 076 636	316 740,14

Tableau de la consommation énergétique 2022-2025

La consommation des 109 sites alimentés de la Ville de Buzançais a de nouveau baissé en 2025. Le montant des dépenses énergétiques a également baissé pour passer de 405 848,33 € en 2024 à 316 740,14 €, soit une diminution de 21,96 %. Cette baisse est principalement due aux travaux d'éclairage publics, à ce jour 95 % du réseau d'éclairage public du territoire est équipé en LED.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses de combustibles en €	Évolution en %
2020	6 640,74	-
2021	17 221,45	+ 159 %
2022	23 868,71	+ 38 %
2023	19 305,60	- 19 %
2024	20 324,63	+ 5 %
2025	22 338,33	+ 9 %

Tableau des dépenses de combustibles 2020-2025

Après une très forte hausse, entre 2020 et 2021, qui s'explique par la crise liée à la pandémie de Covid en 2020, avec moins de bâtiments chauffés, les dépenses liées aux combustibles redeviennent stables entre 2022 et 2025.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses de carburants en €	Évolution en %
2020	54 956,20	-
2021	60 636,31	+ 10 %
2022	84 291,01	+ 39 %
2023	91 412,35	+ 8 %
2024	58 773,44	- 36 %
2025	50 748,16	-15 %

Tableau des dépenses de carburants 2020-2025

Après une hausse, entre 2020 et 2023, les dépenses liées aux carburants enregistrent une baisse de 15 % entre 2024 et 2025.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses d'alimentation en €	Évolution en %
2020	144 334,41	-
2021	164 698,95	+ 14 %
2022	207 391,03	+ 25 %
2023	215 285,75	+ 3,8 %
2024	152 018,07	- 29 %
2025	101 753,93	-33 %

Tableau des dépenses d'alimentation 2020-2025

Après une forte hausse, entre 2021 et 2023, due à une augmentation des prix des produits alimentaires, les dépenses relatives à ce poste enregistrent une diminution de 33 % en 2025, qui s'explique par des commandes effectuées au plus juste en terme de quantité,

une augmentation des plats « fait maison » et une consommation de produits de saison issus du circuit court.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses de prestations de services en €	Évolution en %
2020	87 767,25	-
2021	87 441,29	- 0,3 %
2022	98 566,41	+ 12 %
2023	139 381,60	+ 41 %
2024	119 787,69	- 14 %
2025	133 039,38	+11 %

Tableau des dépenses de prestations de service 2020-2025

Les prestations de services ont fortement augmenté, entre 2022 et 2023, en raison de l'inflation. Elles enregistrent de nouveau une hausse en 2025.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses d'entretien et réparation des bâtiments publics en €	Évolution en %
2020	55 098,11	-
2021	60 305,79	+ 9 %
2022	65 139,95	+ 8 %
2023	78 414,35	+ 20 %
2024	111 672,91	+ 42 %
2025	134 105,67	+20 %

Tableau des dépenses d'entretien et réparation des bâtiments publics 2020-2025

Les hausses, enregistrées depuis 2021, s'expliquent par l'augmentation des coûts des matières premières et des fournitures et le caractère vieillissant du patrimoine bâti de la collectivité.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Dépenses d'études et recherches en €	Évolution en %
2020	2 619,60	-
2021	7 944,00	+ 203 %
2022	206,40	-97 %
2023	13 051,99	+ 6 223 %
2024	4 897,90	-62 %
2025	3 015,99	-38 %

Tableau des dépenses d'études et recherches 2020-2025

Les dépenses d'études et de recherche représentent une part très faible des dépenses de fonctionnement. Après une augmentation de 6 223 % en 2023, due à un retard de paiement des prestations de SOLIHA qui accompagne la Ville de Buzançais sur l'opération de valorisation du patrimoine urbain (plusieurs prestations effectuées en 2022 ayant été réglées sur l'exercice comptable 2023). Depuis, les dépenses de ce poste reviennent à un niveau habituel pour la ville de Buzançais.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement			
Années	Dépenses de personnels en €	Évolution en %	% des dépenses de fonctionnement dans budget général
2020	2 911 700,74	-	57 %
2021	2 983 091,75	+ 2,4 %	55 %
2022	3 161 415,44	+ 6 %	57 %
2023	3 492 355,28	+ 10 %	57 %
2024	3 532 034,10	+ 1 %	56 %
2025	3 320 993,06	-5,9 %	57 %

Tableau des dépenses de personnels 2020-2025

L'objectif de la Ville de Buzançais est de maîtriser les dépenses de fonctionnement et plus particulièrement les dépenses de personnel. Cet objectif est atteint pour l'année 2025. Les dépenses de personnels représentent 57 % des dépenses totales de fonctionnement.

Au 1^{er} janvier 2025, la Commune de Buzançais comprend (tous budgets confondus) 94 agents répartis, comme il suit :

- 76 agents titulaires-stagiaires (dont 7 en disponibilité)
- 18 agents contractuels (dont 2 apprentis)

Parmi les 94 agents en poste au 1^{er} janvier 2025, la Commune de Buzançais comprend 51 femmes et 43 hommes. Les agents appartiennent principalement à la filière technique (52 agents soit 55,32 %) puis la filière culturelle qui comprend notamment les professeurs de l'école de musique (15 agents soit 15,96 %) et la catégorie administrative (13 agents soit 13,83 %).

La Commune de Buzançais comprend, au 1^{er} janvier 2025, 82,81 équivalents temps plein (ETP), répartis comme il suit :

- 76 titulaires-stagiaires, représentant 74,5 ETP
- 16 contractuels, représentant 6,31 ETP
- 2 apprentis pour 2 ETP.

Ils se répartissent, selon les filières et les catégories, ainsi qu'il suit :

Filières	Catégorie			Total	%
	A	B	C		
Administrative	2	3	8	13	13,83 %
Animation	-	-	2	2	2,13 %
Technique	-	3	49	52	55,32 %
Police municipale	-	-	3	3	3,19 %
Sociale et Médico-sociale	2	3	2	7	7,45 %
Culturelle (y compris les enseignants de l'École de musique)	10	2	3	15	15,96 %
Apprentis				2	2,13 %
Total	14	11	67	94	100 %

Tableau des agents de la Ville de Buzançais

2.2. Les recettes de fonctionnement 2025

Les principales recettes de fonctionnement de la Commune de Buzançais sont :

- Les impôts et les taxes
- L'attribution de compensation (AC)
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- La dotation globale de fonctionnement (DGF)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)
- Les subventions de fonctionnement
- Les produits des services
- Les produits exceptionnels importants

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Recettes en €	Évolution en %
2020	5 548 171,91	-
2021	5 749 634,85	+ 3,6%
2022	5 748 581,43	- 0,01%
2023	6 352 720,40	+ 10,5%
2024	6 246 837,37	-1,6 %
2025	5 914 276,49	-5,3 %

Tableau des recettes de fonctionnement 2020-2025

Les recettes de fonctionnement sont stables depuis 2020.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	Impôts et taxes en €	Évolution en %
2020	3 303 481,79	-
2021	3 344 847,24	+ 1,2%
2022	3 317 491,00	- 0,8%
2023	3 734 921,87	+ 12,5%
2024	3 523 161,29	- 5,6 %
2025	3 531 421,00	+0,23 %

Tableau des impôts et taxes 2020-2025

Les montants des impôts et des taxes sont stables depuis 2020.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	DGF - DSR et DNP en €	Évolution en %
2020	1 422 333,81	-
2021	1 366 876,87	- 3,8 %
2022	1 577 089,95	+ 15 %
2023	1 530 222,05	- 2,9 %
2024	1 009 758,00	- 34 %
2025	1 135 443,43	+12 %

Tableau de la DGF et de la DSR 2020-2025

Après une hausse de 15 % de la DGF, de la DSR et de la DNP en 2022, les différentes dotations de l'État sont en baisse depuis 2023.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Années	AC et FPIC en €	Évolution en %
2020	1 202 496,00	-
2021	1 208 102,00	+ 0,4%
2022	1 163 058,75	-3,7%
2023	1 355 578,25	+ 16,5%
2024	1 126 173,00	- 17 %
2025	1 130 756,00	+0,40 %

Tableau de l'attribution de compensation et du FPIC 2020-2025

Les attributions de compensation ont été fixées lors de l'élaboration du pacte financier pour les années 2022 à 2026. Le montant des attributions de compensation est stable depuis 2020.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement		
Attributions et participations (CAF, remboursement de frais des élections)		
Années	Subventions de fonctionnement en €	Évolution en %
2020	212 021,00	-
2021	146 435,32	- 30%
2022	212 255,34	+ 45%
2023	163 487,66	- 22%
2024	163 133,99	- 0,02 %
2025	184 248,53	+12,9 %

Tableau des subventions de fonctionnement 2020-2025

Les montants des prestations reçues, entre 2023 et 2025 sont stables. La hausse enregistrée en 2025 s'explique par l'encaissement sur cette ligne des remboursements de notre compagnie d'assurance suite aux déclarations de nos sinistres.

Budget principal 2025 - Section de fonctionnement (cantine, entrées piscine, multi accueil, concessions au cimetière...)		
Années	Produits des services en €	Évolution en %
2020	581 501,88	-
2021	636 031,90	+ 9,3%
2022	703 036,49	+ 10,5%
2023	616 999,98	- 12,2%
2024	576 099,30	- 6,6 %
2025	252 209,94	- 56 %

Tableau des produits des services 2020-2025

Les recettes des produits diminuent depuis 2023. Cette baisse s'explique, en partie, par une diminution du nombre d'enfants dans les écoles et, par conséquent, du nombre d'enfants fréquentant le service de restauration scolaire.

Années	École maternelle La Garenne	École élémentaire Raoul Janvoie	Groupe scolaire de l'Immaculée Conception
2020-2021	96	224	174
2021-2022	107	197	125
2022-2023	107	216	131
2023-2024	109	204	140
2024-2025	101	171	104

Tableau du nombre des élèves élémentaires et maternelles 2020-2025

Synthèse de la section de fonctionnement 2025

Budget principal 2025 - Fonctionnement	
Fonctionnement	Montant total en €
Dépenses	5 812 386,68
Recettes	5 914 276,49
Résultat de l'exercice	101 889,81
Report N-1 (2024)	1 535 652,36
Résultat de clôture N	1 637 542,17
RAR Dépenses	77 283,98
RAR Recettes	0
Excédent de fonctionnement globalisé	1 560 258,19

Tableau du budget principal 2025

Pour la section de fonctionnement, le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 devrait être de 101 889,81 €. Le résultat prévisionnel de clôture, y compris le report de l'excédent de fonctionnement 2024, devrait être de 1 560 258,19 €.

3. La dette

Au 31 décembre 2025, la dette de la Commune de Buzançais, tous budgets confondus, est de 3 661 082,74 €.

10 emprunts sont en cours de remboursement (tous budgets confondus). 2 emprunts ont été soldés en 2024, 6 le seront en 2025, et 1 en 2026. En 2025, la charge annuelle de la dette était de 310 894,19 €, tous budgets confondus. Cet endettement se répartit comme suit :

Nature des budgets	Nombre d'emprunts	Capital restant dû en €	Montant des échéances annuelles en €
Principal	6	1 613 281,73	259 480,15
Régie de l'eau	3	1 930 610,22	38 956,16
Régie de l'assainissement	1	117 190,79	12 457,88
Total	10	3 661 082,74	310 894,19

Tableau de l'état de la dette

4. La section d'investissement 2025

L'analyse de la section d'investissement comprend :

- Les dépenses d'investissement
- Les recettes d'investissement
- Une conclusion

La principale dépense d'investissement du budget principal, en 2025, est la restructuration de l'éclairage public : 165 154,70 €.

Les principales recettes d'investissement du budget principal, en 2025, sont :

- L'affectation du résultat de fonctionnement : 285 856,61 €
- Les subventions (État, Région Centre-Val de Loire, Département de l'Indre) : 185 060,02 €
- Le FCTVA : 129 553,30 €
- Les amortissements : 379 490,73 €

Synthèse de la section d'investissement 2025

Budget Principal 2025 - Investissement	
Investissement	Montant total en €
Dépenses	1 181 961,73
Recettes	780 073,53
Résultat de l'exercice	- 401 888,2
Report N-1 (2024)	- 559 606,14
Résultat de clôture	- 961 494,34
RAR Dépenses	204 387,55
RAR Recettes	0
Déficit d'investissement globalisé	- 1 165 881,89

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 de la section d'investissement devrait être de - 401 888,2 €.

Pour l'année 2025, le budget principal est en déséquilibre. L'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté, estimé à 1 560 258,19 € permettra de couvrir le déficit prévisionnel d'investissement globalisé de - 1 165 881,89 € (394 376,3 €).

La commission des finances a examiné le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Le conseil municipal a pris acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2026
- du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

De plus, le Conseil Municipal renvoie à la prochaine séance le vote du budget primitif 2026.

POINT N° 2 - Ouverture de crédits d'investissement 2026

Monsieur le Maire indique que la continuité des travaux de la Ville de Buzançais impose la réalisation d'opérations d'investissement avant le vote du budget primitif 2026. Pour cela, deux méthodes comptables sont cumulées :

- Concernant les opérations engagées sur le budget 2025, la Commune peut reporter les crédits prévus et non dépensés sur l'exercice comptable suivant. Cette technique sera utilisée pour les opérations en cours qui ne seront pas terminées au 31 décembre 2025.
- Concernant des opérations courantes ou les dépenses systématiques (type emprunt), le code général des collectivités territoriales autorise les communes à régler des factures d'investissement avant le vote budgétaire, dans la limite du quart des crédits prévus sur chaque chapitre budgétaire du budget précédent.

Le Conseil municipal autorise annuellement ce mécanisme. Il est sollicité pour voter l'ouverture des crédits d'investissement sur 2026, dans la limite du quart des sommes inscrites aux chapitres d'investissement en 2025, sur le budget principal et les budgets annexes de la régie des eaux et de l'assainissement.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits votés en 2025 sur les budgets de la commune du service de l'eau et du service de l'assainissement (budgets primitifs + budgets supplémentaires + décisions de modificatives).

POINT N° 3 - Demande de subventions

Monsieur le Maire explique que la Ville de Buzançais doit réaliser une étude diagnostique du fonctionnement de son système d'assainissement, afin de produire son schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Cette étude permettra :

- *d'améliorer la connaissance du patrimoine par la mise à jour des plans des réseaux et la réalisation d'un état des lieux complet des ouvrages et du service d'assainissement,
- *d'établir un diagnostic du fonctionnement des réseaux eaux usées et de la station de traitement, afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu,
- de prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la commune,
- *d'élaborer un programme chiffré de travaux à réaliser sur les réseaux existants. L'objectif est en particulier de limiter les intrusions d'eaux parasites dans les réseaux ainsi que les déversements au milieu naturel et/ou d'en réduire les impacts.

*de programmer les éventuels besoins en renouvellement des ouvrages de traitement,
 *d'aboutir au schéma directeur d'assainissement, visant à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs (modifié par arrêté du 31/07/2020), et à contribuer aux objectifs SDAGE Loire Bretagne.

L'étude vise également à initier ou compléter le dispositif d'autosurveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement ainsi que sa gestion patrimoniale.

L'étude doit être réalisée avec le souci :

- *de fournir aux décideurs l'information la plus large possible, afin qu'elle puisse être prise en compte en cohérence avec le développement de la collectivité,
- *de donner une vision précise de l'ensemble des équipements et de les intégrer dans l'outil informatique,
- *de proposer à la collectivité les principes de l'organisation et de l'amélioration du service d'assainissement,
- *de rendre cohérent cette organisation et les améliorations proposées avec la politique d'aménagement de l'ensemble des réseaux et de la voirie du territoire considéré par l'étude.

Cette opération dont le montant s'élève à 258 732 € peut bénéficier de financements du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil municipal est sollicité pour formuler les demandes de subventions suivantes :

- auprès du Conseil Départemental à hauteur de 63 003 €
- auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 126 006 €

Le plan de financement de cette opération est établi comme suit :

Dépenses TTC en €		Montants subventionnables en €		Taux de l'aide en %	Recettes en €
Prestation de réalisation de l'étude	258 732 €	Conseil départemental	210 010 €	30 %	63 003 €
		Agence de l'eau Loire Bretagne	252 012 €	50 %	126 006 €
		Autofinancement			69 723 €
Total	258 732 €	Total			258 732 €

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les demandes de subventions suivantes :

- auprès du Conseil Départemental à hauteur de 63 003 €
 - auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 126 006 €
- pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

POINT N°4 - Création de tarifs

Monsieur le Maire informe que la ville de Buzançais doit procéder à la création de ces tarifs :

- Loyer de l'immeuble situé 26 rue Grande : 500 € TTC/mois ;
- Loyer de l'immeuble situé 2, rue Grande : 200 € HT/mois ;
- Location du dojo : 5 € TTC/heure ;
- Repas pour les scolaires des communes du territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 5,10 €/repas.

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver ces tarifs.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ces dossiers.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide la création des tarifs suivants :

- Loyer de l'immeuble situé 26 rue Grande : 500 € TTC/mois ;
- Loyer de l'immeuble situé 2, rue Grande : 200 € HT/mois ;
- Location du dojo : 5 € TTC/heure ;
- Repas pour les scolaires des communes du territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 5,10 €/repas.

POINT N°5 - Mise en place d'une indemnité pour les opérations de mise sous pli du matériel électoral

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la préparation des élections municipales, la Ville de Buzançais a sollicité les agents communaux pour participer aux opérations de mise sous pli du matériel électoral (professions de foi, bulletins de vote, enveloppes...) le samedi 7 mars 8h - 12h et 13h - 19h.

La rémunération des agents interviendra sous forme d'indemnité à hauteur de 100 € par personne pour la journée. Les services de Préfecture verse une indemnité à la Ville de Buzançais à hauteur de 0,30 € par électeur (3 410 électeurs au 20 01 2026 soit 1 023 €).

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver la mise en place de cette indemnité.

Madame LALANGE souhaite connaître le nombre d'agent qui participera à cette mise sous pli. L'administration indique que 7 agents seront présents.

Madame LALANGE demande si les opérations de mise sous pli seront terminées dans le délai prévu. L'administration indique que le nécessaire sera fait pour que la mise sous pli soit terminée dans le temps prévu.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal fixe à 100€ par personne et par jour l'indemnité versée au personnel communal effectuant les opérations de mise sous pli du matériel électoral, dans le cadre de la préparation des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

ENFANCE -JEUNESSE

POINT N°6 - Convention avec la commune de Saint Lactencin pour la fourniture des repas scolaires

Monsieur le Maire informe que la Ville de Buzançais a été sollicitée par la commune de Saint Lactencin pour assurer la préparation et la fourniture des repas à destination des enfants rattachés au RPI de la commune de Saint Lactencin.

Afin de définir les obligations de chacun, il convient d'établir une convention de partenariat entre les parties.

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver la convention à intervenir entre les villes de Buzançais et Saint Lactencin pour la préparation et la fourniture des repas à destination des enfants rattachés au RPI de la commune de Saint Lactencin.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la convention, à intervenir avec la commune de Saint Lactencin dans le cadre de la préparation et la fourniture des repas scolaires, par la ville de Buzançais.

HABITAT

POINT N°7 - Prime à l'accession dans le cadre de l'OPAH de renouvellement urbain

Monsieur le Maire explique que la convention d'OPAH de renouvellement urbain signée le 31 mai 2018 prévoit l'octroi par la Ville de Buzançais d'une prime de 3 000 € pour toute acquisition dans le périmètre de revitalisation urbain. Le règlement d'application a été approuvé par les délibérations du 12 juin 2019 et du 17 février 2020.

Une demande a été déposée dans le cadre de ce dispositif par Monsieur FOUCRET Jean-Pierre et Madame BEAUGÉ Muguet domiciliés 9 Les Loges 36500 ARGY, pour

l'acquisition d'une maison située 5 rue Faubourg de Pied Sec à Buzançais pour en faire leur résidence principale.

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser l'octroi d'une prime de 3 000 € au bénéfice de Monsieur FOUCRET Jean-Pierre et Madame BEAUGÉ Mugnette, pour l'acquisition d'une maison située 5 rue Faubourg de Pied Sec à Buzançais pour en faire sa résidence principale.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide l'attribution d'une prime de 3 000 € au bénéfice de M. FOUCRET & Mme BEAUGÉ Mugnette pour l'acquisition d'une maison située 5 rue Faubourg de Pied Sec à Buzançais pour en faire leur résidence principale.

AFFAIRES FONCIÈRES

POINT N° 8 - Location des immeubles 2 et 26 rue Grande

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de pérenniser l'activité de Madame DEVOGE, actuellement locataire de l'immeuble 2, rue Grande sous forme de « boutique à l'essai », la Ville de Buzançais souhaite procéder à la rédaction d'un bail commercial.

Par ailleurs, la boucherie située 26 rue Grande, sera prochainement rénovée et reprise par l'entreprise Chez Enora Saveurs et Traditions qui perpétuera l'activité boucherie, charcuterie, traiteur.

Le Conseil municipal est sollicité pour approuver la mise en place de baux commerciaux pour ces deux immeubles.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les baux commerciaux pour :

- le local communal situé 2 rue Grande à Buzançais, au profit de Madame Laurence DEVOSGE pour l'exercice d'une activité commerciale ;
- le local communal situé 26 rue Grande à Buzançais, au profit de Monsieur Aurélien BERGER pour l'exercice d'une activité commerciale.

POINT N° 9 - Acquisition des parcelles AS 488, 489 et 485

Monsieur le Maire expose que Madame Danielle PINAULT, domiciliée 2-14 rue Porte Neuve à Châteauroux est propriétaire des parcelles AS 488, 489 et 485 situées sur le domaine public (trottoir) Chemin de Vilaines.

Afin de procéder à la régularisation de cette situation, la Ville de Buzançais a sollicité l'acquisition de ces parcelles auprès de Madame Danielle PINAULT. :

Le conseil municipal est sollicité pour approuver l'acquisition des parcelles suivantes au prix de 20 € le m² soit 1 800 € :

Parcelle AS 485 : 20 m²

Parcelle AS 488 : 53 m²

Parcelle AS 489 : 17 m²

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ce dossier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise l'acquisition par la commune de Buzançais des parcelles cadastrées section AS n° 488, 489 et 485, appartenant à Madame Danielle PINAULT, au montant de 1 800 €, les frais d'actes seraient à la charge de la ville de Buzançais.

RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 10 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire demande que le Conseil municipal doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Aussi, le tableau des effectifs doit être modifié :

Le Conseil municipal est sollicité pour :

- Approuver, au 1^{er} février, la transformation d'un poste à temps non complet (30h) d'adjoint d'animation en un poste à temps non complet (33h) d'adjoint d'animation.
- Approuver, au 1^{er} février, la transformation d'un poste à temps non complet (30h) d'adjoint d'animation en un poste à temps non complet (32h30) d'adjoint d'animation
- Approuver, au 1^{er} février, la transformation d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- Approuver, au 1^{er} février, la création de deux cadres d'emplois adjoints techniques à temps complet pour le remplacement d'agent en retraite et détachement de longue durée
- Approuver, au 1^{er} mars, la transformation d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (32h) à un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32h)
- Approuver, au 1^{er} mars, la transformation d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet en un emploi d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- Approuver, au 1^{er} avril, la transformation d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants en un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (29h30) suite à la radiation des cadres d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles.

La Commission des finances a donné un avis favorable sur ces dossiers.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal,
Approuve, au 1^{er} février, la transformation d'un poste à temps non complet (30h) d'adjoint d'animation en un poste à temps non complet (33h) d'adjoint d'animation.
Approuve, au 1^{er} février, la transformation d'un poste à temps non complet (30h) d'adjoint d'animation en un poste à temps non complet (32h30) d'adjoint d'animation
Approuve, au 1^{er} février, la transformation d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
Approuve, au 1^{er} février, la création de deux cadres d'emplois adjoints techniques à temps complet pour le remplacement d'agent en retraite et détachement de longue durée
Approuve, au 1^{er} mars, la transformation d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (32h) à un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32h)
Approuve, au 1^{er} mars, la transformation d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet en un emploi d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
Approuve, au 1^{er} avril, la transformation d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants en un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (29h30) suite à la radiation des cadres d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles.

Information au conseil municipal

* Relevé des décisions prises en vertu de la délégation du conseil au Maire

6/11/2025	Fongibilité des crédits - M57 - Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre				
	virement de crédits suivants afin de faire face à une dépense spécifique à l'article 20422 :				
	Budget	Section	Imputation	Montant	
	800	Investissement	21321	-20 000	
	800	Investissement	20422	+20 000	
	virement de crédits suivants afin de faire face à une dépense spécifique à l'article 2313 de l'opération 505,				
	Budget	Section	Imputation	Opération	Montant
	800	Investissement	2313	409	- 18 720
	800	Investissement	2313	505	+ 18 720

La séance est levée à dix-neuf heure et trente minutes.

Régis BLANCHET, Maire de Buzançais




Mme Nicole BIGOT, Secrétaire de séance

